



En partenariat avec le  
**gouvernement du Japon**



## Résumé du module 3

[épihc.org](http://epihc.org)

## PRINCIPE ÉTHIQUE 3 – PROMOUVOIR DES NORMES DE HAUTE QUALITÉ

### LE POURQUOI, LE COMMENT ET VOTRE DEVOIR



#### SCÉNARIO

Un grand hôpital public ne parvient pas à mettre en place des mesures efficaces de prévention des infections

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS, DEVOIRS ET OBLIGATIONS

1. Veillez à ce que tous les cadres de gouvernance clinique soient robustes, réactifs et adaptés au contexte local.
2. Veillez à ce que tous les cadres de gouvernance clinique prévoient des mécanismes de communication et d'engagement au sein de l'organisation.
3. Veillez à ce que les services aux patients promeuvent des normes de qualité élevées et tiennent compte des besoins des patients dans ce contexte particulier.
4. Au niveau des soins et du traitement des patients, la mise en œuvre de l'égalité des sexes, de la diversité et de l'inclusion en matière de sécurité dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) passe par le partage du cours en ligne gratuit disponible via l'application de l'Organisation Mondiale de la Santé (Open WHO).

### VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS



#### NOTES À L'ATTENTION DES GESTIONNAIRES

Le respect des bonnes pratiques est non négociable !



#### AFFAIRE JURIDIQUE

##### NÉGLIGENCE MÉDICALE LORS DE L'ACCOUCHEMENT

Le tribunal examine si le personnel hospitalier a fait preuve de négligence et si cette négligence a causé ou contribué aux préjudices subis.

1. Mettez en œuvre des politiques et des procédures formelles pour soutenir l'amélioration des normes de qualité, notamment :
  - a. Éthique, droits des patients et de leurs familles
  - b. Gestion et utilisation des médicaments
  - c. Mesure et amélioration de la qualité
  - d. Prévention et contrôle des infections
  - e. Gouvernance, leadership et orientation
  - f. Gestion et sécurité des installations
  - g. Qualifications et formation du personnel
  - h. Autres domaines pertinents
2. Suivez les pratiques fondées sur des données probantes et reconnues internationalement pour assurer des soins appropriés aux patients.
3. Mettez en œuvre des procédures visant à prévenir le surtraitement, le sous-traitement et les traitements inappropriés, notamment par le biais de primes incitatives pour le personnel.
4. Favorisez une culture axée sur la qualité et l'amélioration continue.
5. Mettez en place des systèmes permettant aux patients, aux employés et autres personnes de signaler leurs préoccupations en matière de qualité de manière confidentielle.



#### NOTES À L'ATTENTION DES CADRES SUPÉRIEURS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Feindre l'ignorance n'est pas une défense valable !